

221C0138
FR0000120966-DIV01

15 janvier 2021

Déclaration au titre de l'article 234-5 du règlement général

SOCIETE BIC
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 13 janvier 2021, le groupe familial Bich a informé l'Autorité des marchés financiers, en application de l'article 234-5 du règlement général, qu'il détenait, au 31 décembre 2020, 20 676 986 actions BIC représentant 41 112 477 droits de vote, soit 45,55% du capital et 61,54% des droits de vote de cette société¹, répartis de la façon suivante :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
MBD ²	12 870 000	28,35	25 605 000	38,33
Participation directe famille Bich	7 806 986	17,20	15 507 477	23,21
Total concert familial Bich	20 676 986	45,55	41 112 477	61,54

Il est rappelé que l'évolution de la participation du groupe familial Bich est la suivante :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Situation au 30 avril 2019 ³	20 621 198	44,82	41 066 438	60,96
Situation au 31 décembre 2019 ⁴	20 672 829	45,40	41 098 563	61,31
Situation au 30 juin 2020 ⁵	20 686 986	45,43	41 102 477	61,35

¹ Sur la base d'un capital composé de 45 395 857 actions représentant 66 809 211 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

² MBD est une société en commandite par actions qui regroupe la plupart des membres du groupe familial Bich, ceux-ci détenant par ailleurs une participation directe dans la société BIC.

³ Cf. D&I 219C0811 du 17 mai 2019.

⁴ Cf. D&I 220C0342 du 24 janvier 2020.

⁵ Cf. D&I 220C2444 du 10 juillet 2020.